

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 61/2018/MEF/AC/ETU

Le 08 novembre 2018 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie et des Finances, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation d'une étude portant sur la redynamisation du Schéma Directeur des Ressources Humaines et l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur de la Formation au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°206, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (<http://www.marchespublics.gov.ma/marchespublics/>) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (<http://www.finances.gov.ma> (Rubrique "Appel d'Offres").

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre-vingt mille (80 000,00 DH) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de six millions dirhams toutes taxes comprises (6 000 000,00 DH TTC) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances, quartier administratif Rabat-Chellah ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont :

- celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément
- Domaine d'activité exigé : D13 (Etudes générales).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir les pièces a et b du dossier technique tel que prévu par dans le § 2 de l'article 5 du règlement de consultation.